

# COMMUNE DE VILLECHENEVE

## Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

**DU 10 juillet 2008**

PRESENTS : Mr CRIBIER Jacques Maire Mr CHAZELLES Bernard 1er Adjoint Mr PIQUET Bruno 2ème Adjoint Mr VARILLON Georges 3ème Adjoint Mme CHIRAT Sylviane 4ème Adjoint Mr SARCEY Claude Conseiller Mme DUSSUYER Colette Conseillère Mr CHIRAT Sébastien Conseiller Melle FAURE Laëtitia Conseillère Mr BLANC Daniel Conseiller Mme De OLIVEIRA Corinne Conseillère Mme CHAVEROT Mireille Conseillère Mr BOINON Pierre Conseiller Mr MONDELAIN Jean-Jacques Conseiller

ABSENT : Mr GRANJARD Olivier (excusé)

Secrétaire de séance : Mme DE OLIVEIRA Corinne

Début de la réunion : 20h30

### **1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 29 mai 2008**

Aucune remarque n'a été formulée après la lecture du Procès-Verbal établi lors de la réunion du 29 mai 2008. Celui-ci est donc approuvé par tous

### **2. Intervention des membres du bureau de l'Association du restaurant scolaire**

Suite à l'intervention de l'association du restaurant scolaire, un accord de principe est donné verbalement aux membres présents concernant le versement annuel par la commune de Villechenève de la somme représentant 6 200 euros correspondant aux salaires de Mmes ODIN et PERRAT, employées par l'association et décide la prise en charge de la gestion et l'élaboration des chèques emplois services associatifs à partir de la rentrée scolaire prochaine 2008-2009.

Une réunion entre les différents partenaires (association du restaurant scolaire, commune, employées) est à prévoir à la fin du mois d'août 2008.

### **3. Demande d'adhésion au Comité Nationale d'Action Sociale et d'indemnités formulées par les agents communaux :**

- Suite à la demande de l'ensemble des agents communaux, décide d'adhérer au CNAS pour les agents occupants le poste de catégorie C (ATSEM, Adjoints techniques territoriaux 2ème classe, Adjoints administratifs de 2ème classe) – une cotisation d'adhésion d'environ 150 euros minimum annuelle sera versée à cet organisme.

Le conseil Municipal a décidé d'attribuer les indemnités suivantes :

- Adjointes techniques territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe :
  - Monsieur GIVRE Guy : attribution de l'indemnité d'administration et de technicité d'un montant de 442.16 euros au 01<sup>er</sup> juillet 2008 à laquelle est appliquée un coefficient 2 (suppression de la PETETE) ;
  - Monsieur GRONDIN Joseph : attribution de l'indemnité d'administration et de technicité d'un montant de 442.16 euros au 01<sup>er</sup> juillet 2008 à laquelle est appliquée un coefficient 2 (suppression de la PETETE) ;
  - Madame PERRAT Lucienne : attribution de l'indemnité d'administration et de technicité d'un montant de 442.16 euros au 01<sup>er</sup> juillet 2008 à laquelle est appliquée un coefficient 1
- ATSEM :
  - Adhésion par la commune de Villechenève au CNAS (comité national d'action sociale)
- Adjointes administratifs de 2<sup>ème</sup> classe :
  - Madame LESNE Christiane : L'agent occupant un poste en Contrat à durée déterminée, sa titularisation sera effective au 06 novembre 2008.
  - Madame REYNARD Evelyne : attribution de l'indemnité d'administration et de technicité d'un montant de 442.16 euros au 01<sup>er</sup> juillet 2008 à laquelle est appliquée un coefficient 2.

Vote pour l'ensemble des aides citées ci-dessus :

Votants : 14

Pour : 14

#### 4. Aménagement des jeux de boules

Le devis établi par l'entreprise LACASSAGNE d'un montant de 27 816 euros HT relatif à l'aménagement des jeux de boules est approuvé par le Conseil Municipal. Un dossier de demande de subvention au titre des aides parlementaires pour la réalisation de cette opération sera constitué et adressé à Monsieur Jean-Noël BUFFET, sénateur du Rhône.

#### 5. Ecole

Le conseil municipal, suite à la nouvelle organisation du temps scolaire à partir de la rentrée 2008-2009, décide le maintien du temps de travail des ATSEM (Mmes ODIN et VIGNON). L'aménagement du temps de travail sera défini par la direction de l'Ecole.

#### 6. Formation des ATSEM

La demande formulée par les ATSEM (Mmes ODIN et VIGNON) concernant une formation dans le secteur de l'enfance est accordée. 30 heures de formation par agent sont attribuées pour l'année scolaire 2008-2009 sur le secteur d'amplepuis-thizy. Le centre national de la fonction publique territoriale est chargé de l'organisation de ces journées.

7. Opération « dernier commerce » - Forfait de rémunération

Le conseil municipal approuve l'avenant numéro 1 relatif au forfait définitif de rémunération de l'architecte d'un montant de 6 296.30 euros HT

8. Opération « dernier commerce » - Travaux

Fait un point sur le dossier en cours concernant l'opération citée ci-dessus.

9. Schéma départemental de lecture publique

Ecoute un compte-rendu de Madame Mireille CHAVEROT , responsable de la bibliothèque relatif aux différentes directives émises par le Conseil Général du Rhône, suite à la mise en place du schéma départemental de lecture publique.

10. Foire du goût le dimanche 20 juillet 2008

A la demande du Comité des Fêtes de Villechenève , le conseil municipal sera le jury au concours de la meilleure confiture

10. Rapport des commissions communales

Ecoute un rapport de chaque délégué de commission

11. Questions diverses

Délibère au sujet de différentes questions diverses

Fait en Mairie le 11 juillet 2008

Le Maire,

J. CRIBIER

Fin de la réunion : 23h00